



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
30 août 2016**

16-08-121

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 30 août 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 30 août 2016 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le conseiller Claude Gravel maire suppléant.

Madame la maire Aline Guillotte est absente.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 14 juin 2016 et du 12 juillet 2016
5. Autorisation de passage au Club équestre Monts et Valons à Cheval pour une activité devant être tenue en 2017
6. Avis de motion – Règlement no 188 modifiant le règlement no 170 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
7. Avis de motion – Règlement no 189 modifiant le règlement no 177 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. CPTAQ – Demande d'autorisation pour servitude de travail conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et concernant la structure 7827 de Transports Québec
9. Visa Desjardins : annulation de la carte dédiée à Alain Brunelle et attribution d'une nouvelle carte à Éric Ouellette
10. Inscription d'élus au cours « Maîtriser vos dossiers municipaux » offert par la FQM
11. Gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec : cours « Opérateur d'autopompe »
12. Service incendie : inscription au cours « Opérateur d'autopompe »
13. Appel de propositions pour la vente du camion citerne Freightliner, modèle M2, année 2004
14. Employé des travaux publics affecté aux préparatifs et à la logistique du Festival familiale de la tomate
15. Travaux d'égouttement – rue Saint-Denis
16. Appel d'offres sur SÉAO – travaux de réfection sur la montée Saint-Henri
17. Poussière de roches pour l'aire du jeu de pétanque
18. Correspondance
19. Questions de l'assistance
20. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-08-122

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2016-08-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont, entre autres, le montant total des chèques émis qui est de 60 010,64 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 20 432,70 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 19 404,73 \$ et en salaire net des élus d'un total de 5 483,13 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 14 JUIN 2016 ET DU 12 JUILLET 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-08-123

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 14 juin 2016 et du 12 juillet 2016 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AUTORISATION DE PASSAGE AU CLUB ÉQUESTRE MONTS ET VALONS À CHEVAL POUR UNE ACTIVITÉ DEVANT ÊTRE TENUE EN 2017

ATTENDU QUE la municipalité possède une bande de terrain portant le lot numéro 2 646 573;

ATTENDU QUE le Club équestre Monts et Valons à Cheval, dans le cadre de son 30^e anniversaire, souhaite organiser une randonnée en 2017 dont le trajet traverserait cette bande de terrain;

ATTENDU QU' aucun préjudice ne serait causé à qui que se soit en donnant une autorisation au Club équestre Monts et Valons à Cheval pour utiliser cette bande de terrain lors de cette randonnée;

ATTENDU QUE le Club équestre Monts et Valons à Cheval informera la municipalité de la date de cet événement lorsque celle-ci sera définitivement établie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-08-124

D'AUTORISER le Club équestre Monts et Valons à Cheval à emprunter le lot numéro 2 646 573 lors de la randonnée équestre prévue en 2017 ainsi que lors des préparatifs à cet événement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'EXIGER une preuve d'assurance en responsabilité civile adéquate de la part du Club équestre Monts et Valons à Cheval puisque l'assurance en responsabilité civile de la municipalité ne couvre pas les risques liés à des animaux;

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 188 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 170 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Eddy Lawlor donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement *modifiant le Règlement 170 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 170 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

Présenté le 30 août 2016.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 189 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 177 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Eddy Lawlor donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement *modifiant le Règlement numéro 177 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 177 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

Présenté le 30 août 2016.

CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR SERVITUDE DE TRAVAIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET CONCERNANT LA STRUCTURE 7827 DE TRANSPORTS QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le réaménagement et la reconstruction de la structure 7827 située sur le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QU' une utilisation à des fins autres que l'agriculture ne limite



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

pas l'utilisation à des fins agricoles des terrains visés par la demande pour une servitude temporaire;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture desdits terrains n'affectera en rien l'homogénéité du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation ne contrevient pas aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a ailleurs pas sur le territoire de la municipalité, hors de la zone agricole, l'espace approprié disponible pour réaliser ce projet, étant donné la nature de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-08-125

DE RECOMMANDER à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots suivants du cadastre du Québec:

Acquisitions permanentes (aliénation en faveur de la municipalité de Sainte-Marthe) pour une superficie total de 769,9 m²

- 2 643 138 PTIE: superficie de 401,9 m²
- 2 643 139 PTIE: superficie de 20 m²
- 2 643 086 PTIE: superficie de 150,6 m²
- 2 400 156 PTIE: superficie de 197,4 m²

Acquisition de servitudes temporaires de travail (3 ans) pour une superficie totale de 367,4 m²

- Parcelle no 1: 2 400 156 PTIE, superficie de 46,1 m²
- Parcelle no 2: 2 643 086 PTIE, superficie de 109 m²
- Parcelle no 3: 2 643 086 PTIE, superficie de 11 m²
- Parcelle no 4: 2 643 138 PTIE, superficie de 143,6 m²
- Parcelle no 5: 2 643 138 PTIE, superficie de 41,5 m²
- Parcelle no 6: 2 643 139 PTIE, superficie de 16,2 m²

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

VISA DESJARDINS : ANNULLATION DE LA CARTE DÉDIÉE À ALAIN BRUNELLE ET ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CARTE À ÉRIC OUELLETTE

ATTENDU QUE Visa Desjardins a émis depuis 2012 des cartes « Approvisionnement » pour le compte de la municipalité de Sainte-Marthe et qu'elles servent de carte de paiement plutôt que d'un moyen de financement, le solde étant d'ailleurs acquitté en totalité sur réception;

ATTENDU QUE Visa Desjardins a émis en 2015 une carte « Approvisionnement » dont le détenteur est Alain Brunelle;

ATTENDU QUE la carte « Approvisionnement » au nom d'Alain Brunelle est devenue inactive, et par conséquent inutile, puisque ce dernier a quitté ses fonctions au sein de la municipalité plus tôt cette année;

ATTENDU QUE cette carte « Approvisionnement » de Visa Desjardins a été



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

récupérée et conservée en lieu sûr au moment où monsieur Brunelle a quitté ses fonctions;

ATTENDU QU'il est nécessaire que les élus adoptent une résolution afin de demander à Visa Desjardins de procéder à l'annulation de cette carte dans leurs dossiers;

ATTENDU QU'un besoin a été identifié par l'administration municipale et que le formulaire de modifications de Visa Desjardins, en plus de prévoir l'annulation de la carte précédemment mentionnée, adresse par la même occasion une demande d'émission d'une carte supplémentaire dont monsieur Éric Ouellette serait un nouveau détenteur rattaché au même compte de la municipalité;

ATTENDU QUE les frais annuels de 20 \$ pour chacune des cartes sont remboursés par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges en vertu d'une entente de services liant l'institution financière à la municipalité;

ATTENDU QUE les divers achats effectués au moyen des cartes « Approvisionnement » de Visa Desjardins facilitent la gestion administrative de la municipalité;

ATTENDU QUE l'administration municipale a mis en place depuis 2012 des mesures de contrôles internes afin de s'assurer que les dépenses portées au compte Visa Desjardins soient dûment autorisées et vérifiées;

ATTENDU QUE tout compte Visa fait partie intégrante de la liste des « comptes payés et à payer » à être approuvé mensuellement par les élus du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-08-126

D'APPROUVER le formulaire de modifications devant être acheminé à Visa Desjardins qui demande à cette entité d'annuler la carte de monsieur Alain Brunelle et d'émettre une carte supplémentaire à monsieur Éric Ouellette.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INSCRIPTION D'ÉLUS AU COURS « MAÎTRISER VOS DOSSIERS MUNICIPAUX » OFFERT PAR LA FQM

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-08-127

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux inscriptions des élus François Pleau et Gilbert Séguin à la formation « Maîtriser vos dossiers municipaux » de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Saint-Sauveur le 19 novembre prochain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

GESTIONNAIRE DE FORMATION POUR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC : COURS « OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité est accréditée auprès de l'École nationale des pompiers du Québec comme gestionnaire de formation;

ATTENDU QUE l'École nationale des pompiers du Québec nous autorise, comme gestionnaire de formation, à offrir le cours « Opérateur d'autopompe »;

ATTENDU QU' en plus des besoins de notre service incendie, il y a présentement une demande de la part de municipalités environnantes pour que soit offert le cours « Opérateur d'autopompe »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-08-128

D'AUTORISER le directeur général à concrétiser l'offre de cours « Opérateur d'autopompe », d'établir la tarification à 845 \$ par candidat pour les municipalités qui inscriront des membres de leurs services incendie et de convenir d'une entente de prestation de cours moyennant rémunération avec monsieur Stéphane Trottier et/ou son entreprise Formapompier au montant de 1 800 \$, taxes en sus, et de prévoir l'embauche d'un aide-formateur afin de permettre un plus grand nombre de candidats inscrits.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE : INSCRIPTION AU COURS « OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE »

ATTENDU QU' à titre de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec, la municipalité offre cet automne le cours « Opérateur d'autopompe »;

ATTENDU QUE cinq pompiers de notre brigade d'incendie sont identifiés par la direction comme ayant besoin de suivre cette formation dans le cadre de la poursuite d'acquisition de compétences pour le bénéfice de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-08-129

D'AUTORISER le directeur général à inscrire cinq pompiers du Service incendie de Sainte-Marthe au cours « Opérateur d'autopompe ».

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DU CAMION CITERNE FREIGHTLINER, MODÈLE M2, ANNÉE 2004

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS AFFECTÉ AUX PRÉPARATIFS ET À LA LOGISTIQUE DU FESTIVAL FAMILIALE DE LA TOMATE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-08-130

DE RENDRE disponible l'employé des travaux publics, monsieur Éric Ouellette, au comité organisateur du Festival familiale de la tomate selon les nécessités avant, pendant et après cet événement qui se tiendra le dimanche 11 septembre 2016 et selon les priorités évaluées par le directeur général au niveau des travaux publics.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX D'ÉGOUTTEMENT – RUE SAINT-DENIS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes relativement à la facilité d'écoulement sur une partie de la conduite souterraine permettant la gestion des eaux pluviales de la rue Saint-Denis;

ATTENDU QU' une des solutions possibles est de refaire le tronçon de cette conduite non encore refait à neuf;

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'assurer de la nature du problème avant d'entreprendre des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-08-131

D'AUTORISER le directeur général à examiner la possibilité d'avoir recours à une caméra spécialisée pour procéder à l'inspection de ladite conduite et d'en faire rapport au conseil pour décision ultérieure.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPEL D'OFFRES SUR SÉAO – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA MONTÉE SAINT-HENRI

ATTENDU QUE la municipalité entrevoit réaliser un resurfaçage en revêtement bitumineux sur la montée Saint-Henri ainsi que du rapiéçage au moyen d'environ 300 tonnes de revêtement bitumineux sur les différentes routes de la municipalité;

ATTENDU QUE l'ingénieur de la firme Englobe déjà mandaté au dossier par la résolution no 16-07-114 le mois dernier transmettra prochainement le devis permettant ensuite à la municipalité de demander des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-08-132

D'AUTORISER le directeur général de la municipalité à demander des soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), conformément aux exigences du *Code municipal du Québec*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

POUSSIÈRE DE ROCHES POUR L'AIRE DU JEU DE PÉTANQUE

ATTENDU QUE le club de pétanque projette d'apporter des modifications à l'aire du jeu de pétanque situé au parc Yvon-Lauzon;

ATTENDU QU' une autorisation pour ce faire a été accordée par la résolution no 16-06-108 en juin dernier;

ATTENDU QU' une certaine quantité de poussière de roche sera nécessaire au moment de compléter ces travaux de modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-08-133

D'AUTORISER le paiement d'une cargaison par camion d'une vingtaine de tonnes de poussière de roche.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire suppléant ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 17

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-08-134

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Claude Gravel
conseiller

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général